

LES CATASTROPHES NATURELLES

1. Qu'est-ce qu'une catastrophe naturelle?

Une catastrophe naturelle est une situation d'urgence dans laquelle la vie quotidienne se trouve soudain bouleversée tandis que la population a, par conséquent, besoin de protection, de nourriture, de vêtements, d'abris, de soins médicaux, de services sociaux et d'autres facilités indispensables à la vie.

2. Les principaux types de catastrophes naturelles

Les catastrophes naturelles peuvent être divisées en deux catégories :

- a) Les catastrophes naturelles et technologiques soudaines ;
- b) les catastrophes naturelles progressives.

- a) Les catastrophes naturelles soudaines, telles que les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les inondations, les ouragans et les cyclones, ont en commun qu'elles frappent rapidement, de façon imprévisible, en entraînant sur-le-champ des dégâts structurels souvent très étendus. Elles laissent derrière elles un même type de besoins pour la population sinistrée et peuvent être abordées de la même façon.

Apparentées à cette catégorie de désastres, on peut citer les catastrophes technologiques subites telles que les empoisonnements massifs et les atteintes profondes de l'environnement.



Paraguay — Inondations, 1982. Photo: Ruben Urbietal/Croix-Rouge du Paraguay.

- b) Les catastrophes naturelles progressives comprennent des événements comme la famine, la sécheresse et les épidémies. Si, dans leur phase critique, elles exigent une assistance semblable à celle requise pour les catastrophes soudaines, elles en diffèrent par la marge de mise en garde qu'elles laissent en général, par leur corrélation avec les problèmes de développement du pays frappé et par la nature de la planification préalable (voir page 5) et des mesures à prendre pour y faire face.

Il arrive qu'une catastrophe naturelle en entraîne une autre : un tremblement de terre peut déclencher un raz-de-marée ou une éruption volcanique plus meurtrier que le séisme lui-même. Parfois, une catastrophe survient dans des régions inhabitées. Mais le plus souvent hélas, elle se produit dans des régions à forte poussée démographique dont la plupart se trouve dans des pays du tiers monde.

Une chose est sûre, il y a eu de tout temps des catastrophes naturelles. Toutefois, à l'heure actuelle, elles ont de moins en moins de chance de passer inaperçues: les moyens de communication, les surveillances météorologiques font que le monde entier peut être mis au courant en quelques heures. Certaines de ces catastrophes feront «la une des médias», alors que d'autres seront oubliées.

Il est bien évident que l'importance qu'on accorde à une catastrophe naturelle est très souvent liée au nombre de victimes qu'elle a entraînées. Ainsi, un tremblement de terre faisant plusieurs milliers de victimes sera-t-il plus connu et plus tragique qu'une forte secousse dans des régions désertes. Il faut aussi considérer qu'il y a dans le monde des zones, des régions où les désastres naturels sont plus fréquents qu'ailleurs. Il y a des lignes de fracture de l'écorce terrestre le long desquelles ont lieu le plus souvent les tremblements de terre; il y a des pays de plaine situés au niveau de la mer, régulièrement inondés à la saison des pluies; il y a des régions où la faible pluviométrie, conjuguée à d'autres phénomènes, provoque la sécheresse; il y a des zones où les volcans sont nombreux et toujours en semi-activité.



Grèce, Kalamata — Tremblement de terre, 1986. Photo: Liliane de Toledo/Ligue.

3. Les effets d'une catastrophe naturelle dans un pays

Si les caractéristiques d'une catastrophe varient — on ne saurait en effet comparer un tremblement de terre à une inondation — certains effets sont communs à la plupart des désastres et peuvent se diviser en trois catégories: effets sur la population, effets sur les collectivités et effets sur les institutions et les services.

1. **La population.** Pour elle, le bilan d'une catastrophe se solde souvent par des morts, des blessés, et des malades; aux épreuves physiques s'ajoute la souffrance morale. Sans-abri, familles démembrées et disparus sont d'autres séquelles fréquentes. Souvent aussi, on déplore des pertes importantes en biens personnels — vivres, vêtements, médicaments, matériel sanitaire, articles de ménage, habitations, dépendances et terrains, emplois et revenu, bétail, récoltes, équipement agricole, etc.
2. **Les collectivités** subissent, elles aussi, des pertes importantes à la suite de la destruction totale ou partielle des bâtiments publics, notamment des écoles, hôpitaux, usines et autres lieux de travail, immeubles, centres religieux, etc. Les transports sont désorganisés en raison de la destruction totale

ou partielle des rues, routes, ponts, voies de chemin de fer, installations portuaires et aériennes, réseaux de transport public, berges des fleuves, digues, etc. De plus, l'accumulation des décombres entrave toutes les activités normales de la collectivité.

3. **Les institutions et les services** sont gravement affectés par la fermeture des écoles et des centres religieux, la désorganisation des services de santé et de protection sociale, la perte de revenu, la désorganisation des transports et des communications, etc.

4. Les besoins engendrés par une catastrophe naturelle

Les besoins des populations sont pratiquement les mêmes dans chaque cas de catastrophe et correspondent avant tout aux nécessités fondamentales de l'homme sur le plan matériel: eau, vivres, vêtements, logement et soins médicaux — premiers secours, soins infirmiers et soins hospitaliers (voir page 8). A cela s'ajoutent la recherche des personnes disparues, le regroupement des familles, la diffusion des informations sur la nature de l'assistance disponible, le fonctionnement des services sociaux, la réinstallation des familles, le rétablissement des possibilités d'emploi.

En outre, il faut, dans de nombreux cas, protéger la population contre les forces de la nature.

Les besoins de la collectivité relèvent des responsabilités courantes des pouvoirs publics et celles-ci prennent plus d'importance en cas de catastrophe.

Les autorités doivent entrer en action aussitôt que possible pour assumer les fonctions qui leur incombent — maintenir l'ordre, enlever les décombres, rétablir les services publics, en particulier l'électricité, l'approvisionnement en eau, le système sanitaire, le téléphone et les postes. Les routes, ponts, voies de chemin de fer, ports et aéroports doivent être réparés ou reconstruits pour permettre le transport des approvisionnements requis. Il convient de rebâtir ou restaurer les édifices publics — hôpitaux, écoles, bureaux et autres — pour permettre à la communauté de revenir le plus tôt possible à une situation normale. Des plans doivent être établis en vue de mener une enquête sur la sécurité de tous les bâtiments endommagés. Un logement temporaire doit être fourni aux victimes et des dispositions doivent être prises en matière de santé et de protection sociale.

Une attention toute spéciale sera également accordée à la planification concernant la reprise économique des collectivités.



Mali, Gao — Sécheresse, 1985. Photo: Liliane de Toledo/Ligue.

L'ACTION DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE LORS D'UNE CATASTROPHE NATURELLE

Cette action se situe à trois niveaux :

D'abord à **celui de la Société nationale de Croix-Rouge ou de Croissant-Rouge existant dans le pays affecté**. Cette Société engage ses ressources en personnel et en matériel pour apporter une assistance aux sinistrés ou aux groupes vulnérables que sont les enfants, les femmes enceintes ou allaitantes, les personnes âgées ou handicapées. Cela doit se faire en coordination avec les services gouvernementaux, qui ont la responsabilité globale des opérations, et les organisations internationales spécialisées — agences des Nations Unies, groupements confessionnels internationaux — afin d'éviter le gaspillage, le chevauchement des secours, etc.

En général comme les effets d'une catastrophe sont liés au degré de développement d'un pays, il arrive souvent que les secours locaux immédiatement disponibles ne suffisent plus à couvrir les besoins d'urgence ; la Société nationale demande alors l'assistance de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Celle-ci la répercute auprès des Sociétés soeurs sous la forme d'un appel qui sollicite leur soutien en espèces et en nature. **C'est le second niveau : l'aide internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**. Cette aide peut s'étendre sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Les dons en espèces permettent — lorsque c'est possible à la Société nationale — d'acheter sur place ou dans la région, les biens manquants. L'aide en nature est acheminée par voie terrestre, maritime ou aérienne, selon l'urgence, le coût et les possibilités.

Lorsque l'on analyse les nombreux appels lancés par la Ligue au cours des dernières décennies, on s'aperçoit que les secours requis peuvent être schématiquement répartis sous la forme suivante :

<p>Fonds pour achats sur place Vivres Eau potable Abris d'urgence Couvertures Vêtements Médicaments Ustensiles de première nécessité Assistance médicale Assistance nutritionnelle Moyens de transports</p>

Dans toutes les phases de l'action de secours, la Ligue a donc pour rôle de la coordonner sur le plan international. Elle dispose en outre d'un réseau d'entrepôts basés à Santiago du Chili, au Panama, à Marseille et à Singapour.

Cette action peut aussi aller au-delà de la fourniture de secours qualifiés « d'urgence ». **On arrive au troisième niveau. Il s'agit en fait des programmes à plus ou moins long terme consacrés à la prévention, aux soins de santé primaires, à l'éducation sanitaire, à la formation de personnel et à la reconstruction**. Il est bien évident que ces programmes ne peuvent avoir lieu qu'en fonction de la réponse financière et matérielle des Sociétés nationales à l'appel lancé par le biais de la Ligue, et aussi en fonction des accords et autorisations gouvernementaux, qui définissent le cadre et la durée des missions de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge.

Mesures préventives

La Ligue joue également un rôle prépondérant en matière de préparation en prévision de catastrophes naturelles et de planification des secours. Elle a parmi ses responsabilités celles d'encourager cette préparation dans tous les pays particulièrement exposés et de prêter une assistance aux Sociétés